



1. Le requérant, M. Buendia, fonctionnaire chargé des programmes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aux Philippines, a fait appel contre la décision du défendeur de lui adresser un blâme écrit et de lui imposer la perte de deux échelons de classe.
2. Par son jugement n° UNDT/2010/176 du 8 octobre 2010, le Tribunal a confirmé le bien-fondé de la plainte de M. Buendia tendant à ce que le défendeur ne pouvait pas prendre une mesure disciplinaire sur la base de preuves obtenues de manière abusive en violation du droit du requérant à une procédure régulière.
3. Le Tribunal a réaffirmé et appliqué le principe énoncé par l'ancien Tribunal

6. Le Tribunal souhaite exprimer sa reconnaissance aux parties pour les efforts qu'elles ont déployés pour parvenir à un accord sur le règlement de la question.u